

M. OAKES propose que le bill soit renvoyé de nouveau afin de disposer que le chemin de fer ne devra pas être cédé à la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest à moins que son chemin de fer depuis Annapolis jusqu'à Yarmouth ne soit construit. La motion, mise aux voix, est rejetée.

M. GOUDGE propose que le bill soit renvoyé de nouveau pour disposer que si la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest ne termine pas le chemin de fer d'ici trois ans, l'entente prendra fin. La motion, mise aux voix, est rejetée.

M. GOUDGE propose un nouveau renvoi du projet de loi afin que l'on y ajoute une disposition prévoyant que si la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest ne termine pas son chemin dans un délai de cinq ans, la succursale de Windsor devienne la propriété du gouvernement. La motion, mise aux voix, est rejetée.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

INDEMNITÉ VERSÉE À DES MEMBRES

Le très hon. sir JOHN A. MACDONALD propose que le comptable soit autorisé à verser à **MM. THOMPSON (Cariboo), BORRON, PERRY** et **HARPER** le montant entier de leur indemnité vu les circonstances spéciales se rattachant à leurs élections en ces cas. — Motion adoptée.

* * *

LOI SUR LA FAILLITE

L'ORATEUR annonce qu'il a reçu du Sénat le bill, sans amendement, pour continuer pendant une autre année la Loi sur la faillite.

* * *

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Sur la motion de **l'hon. M. SMITH (Westmorland)**,

La Chambre se forme en comité pour examiner une certaine résolution pour étendre certains actes à la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

La résolution est adoptée et il en est fait rapport; un bill s'y rapportant est ensuite présenté et lu pour la première et la deuxième fois et est ensuite examiné en comité. Il est lu pour la troisième fois et adopté.

* * *

GARDIENS DE PORT

Sur motion de **l'hon. M. SMITH (Westmorland)**,

Le bill pour pourvoir à la nomination de gardiens de port à certains ports de la Puissance est lu pour la deuxième fois, examiné en comité, lu pour la troisième fois et adopté.

ACTE CONCERNANT LES MATELOTS

Sur motion de **l'hon. M. SMITH (Westmorland)**,

Le bill pour étendre certaines dispositions de l'Acte concernant les matelots aux navires employés à naviguer sur les eaux intérieures du Canada est retiré, et l'ordre est révoqué.

* * *

LE BILL CONCERNANT LA FAILLITE

Sur l'ordre relatif à la deuxième lecture du bill concernant la faillite,

Le très hon. sir JOHN A. MACDONALD et **l'hon. M. HOLTON** disent espérer que le ministre de la Justice n'insistera pas pour faire adopter le bill au cours de cette session. Le temps manque pour procéder à l'examen approfondi que nécessite une question d'une si grande importance.

L'hon. M. DORION dit qu'il aurait peut-être dû prendre le bill du Sénat pour cette session. Il propose la révocation de l'ordre. — Motion adoptée.

L'hon. M. DORION propose alors la première lecture du bill du Sénat pour reconduire une autre année la loi actuelle.

M. WOOD (Hamilton) demande si le ministre de la Justice (**l'hon. M. Dorion**) a l'intention de prendre des dispositions pour la liquidation des compagnies à responsabilité limitée.

L'hon. M. DORION dit que des dispositions de ce genre constituent l'une des principales caractéristiques du nouveau bill qu'il a proposé, mais qu'il aurait été très difficile de les incorporer au bill pour continuer l'acte actuel.

M. YOUNG dit qu'il faut aussi se demander si le douaire doit être maintenu en cas de faillite.

L'hon. M. DORION dit qu'il étudiera, pendant la prorogation, les suggestions qui lui ont été faites.

Le bill passe ensuite en première, deuxième et troisième lecture puis est adopté.

* * *

HAVRE DE PORT STANLEY

M. CASEY présente le rapport du comité sur l'état du havre de Port Stanley, accompagné des documents remis au dit comité.

* * *

DROITS DE TONNAGE

Sur motion de **l'hon. M. SMITH (Westmorland)**,

Le bill pourvoyant à l'amélioration des havres et chenaux au moyen de droits de tonnage est retiré et l'ordre est révoqué.